

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 16 (1943)

Heft: 9-10

Artikel: Construction d'habitations à Copenhague

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-122060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Construction d'habitations à Copenhague

Jusqu'en 1916, la construction d'habitations, à Copenhague, relevait essentiellement de l'initiative privée. La construction ne progressait pas régulièrement : dans certaines années, on construisait trop, dans d'autres trop peu. En 1900, Copenhague ne comptait qu'environ 1400 logements vacants, en 1907, par contre, 10 800, ce qui eut pour conséquence une crise aiguë du bâtiment. Cette crise désastreuse au point de vue économique, entraîna, par la suite, une stagnation générale de la construction, tant et si bien qu'en 1914 Copenhague, qui comptait alors 490 000 habitants, ne disposait plus que de 1898 logements vacants. La hausse progressive des prix des matériaux de construction qui se déclara en 1914, lors du commencement de la guerre, et l'instabilité des conditions économiques paralyseront entièrement la construction, au cours des années suivantes. Par conséquent, la pénurie des logements s'aggrava à un tel degré qu'il fallut passagèrement mettre quelques écoles à la disposition des familles sans abri.

L'Etat et la commune se virent donc contraints à remettre d'aplomb l'industrie du bâtiment. Cela se fit de deux manières : d'une part, la ville commença elle-même à construire des maisons pour les classes sociales peu aisées ; d'autre part, l'Etat et les communes encouragèrent l'industrie privée du bâtiment. On essaya surtout d'activer la construction à l'aide de sociétés d'habitation.

De 1916 jusqu'au mois d'octobre 1942, environ 122 000 habitations ont été construites à Copenhague, dont environ 12 000 par la ville. En même temps, des prêts et des garanties de prêts, des dégrèvements d'impôts et des subсидes furent accordés pour environ 39 000 habitations construites par des entreprises coopératives ou privées. De ce fait, la municipalité a contribué pour plus de 40 % aux logements construits depuis 1916 à Copenhague, et elle exerce par là son influence sur environ 1/5 de toutes les habitations de la ville. A l'exception d'une courte période où les prix de construction ont été exceptionnellement élevés et où des subсидes directs ont été fournis par l'Etat et les communes, l'encouragement public consista en prêts ou garanties de prêts. L'Etat et les communes, à l'occasion les com-

munes seules, ont prêté des sommes ou garanti les sommes avancées aux entreprises qu'ils jugeaient dignes d'être soutenues. Ces sommes pouvaient faire défaut pour couvrir les frais tant que l'entrepreneur lui-même fournissait de 3 à 20 % de leur total et qu'au demeurant des emprunts ordinaires, garantis par une première ou seconde hypothèque, étaient contractés. Le coût des constructions dues à la ville elle-même s'éléva à 120 millions de couronnes, abstraction faite des subventions de l'Etat (9,3 millions de couronnes). Prêts et garanties de prêts aux sociétés d'habitation et aux particuliers comportèrent, de 1916 à 1941, environ 34 millions de couronnes pour les prêts, et environ 85 millions de couronnes pour les garanties. L'influence gagnée par la ville sur la construction d'habitations ne consistait, au début, qu'en un contrôle des plans et de l'exécution des projets, la ville se réservant de plus, en règle générale, le droit d'exercer une certaine pression sur le taux des loyers. Cependant, au cours des dernières années, l'Etat et les communes ont considérablement renforcé leurs exigences à l'égard des entreprises qu'ils subventionnent ; ils restreignent, par conséquent, leurs subсидes aux associations coopératives pour l'entreprise du logement.

Nouveau
calfeutrage
perfectionné
et breveté

METALL HERMETIC

Garanti 10 ans. Durée illimitée.
Température intérieure haussée de plusieurs degrés. Augmentation remarquable du confort et du rendement au travail. Économie jusqu'à 35 % de chauffage. Dépense rapidement récupérée et rentable aussi en temps de paix. Système adopté maintenant par la Direction des constructions fédérales, les C.F.F. et les Travaux publics.
Représentant général : E. Zurcher, Lausanne, Mont-d'Or 13. Tél. 2 55 63

TAVELLI & BRUNO S. A., NYON

GENÈVE - LAUSANNE - SION - BERNE

PRODUITS MÉTALLURGIQUES - APPAREILS SANITAIRES

Dépositaires pour la Suisse des Profils spéciaux pour menuiserie métallique „Montataire“